

**Information n°2020EP0001 sur les considérations de droit et de fait justifiant
l'absence
de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi
de la convention n° 41252000023**

Référence de l'emplacement	Réservoir de Bouzey
Localisation	88390 CHAUMOUSEY
Objet de la COT/AOT	Terrasse

CONSIDERATIONS DE DROIT

Absence de publicité et de mise en concurrence de l'AOT/COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :

- *une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause ;*

CONSIDERATIONS DE FAITS

Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la AOT/COT délivrée

- *Terrasse contiguë à la propriété de l'activité commerciale*

